



# REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

## 2<sup>ème</sup> Slalom en Côte du Pays Dieppois

*Les articles non mentionnés sont conformes au règlement standard des slaloms.*

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE PAYS DE DIEPPE (organisateur administratif) organise le **Dimanche 12 juin 2022** avec le concours de l'association Dieppe Rallye et l'association Arques Auto Sport :

### 2<sup>ème</sup> SLALOM en Côte du Pays Dieppois

Cette compétition compte pour : La coupe de France des Slaloms et le Championnat des slaloms de la ligue régionale de Normandie 2022.

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue de Normandie sous le **numéro 11** en date du **11/03/2022**, et enregistré à la FFSA sous le **permis d'organisation numéro 235** en date du **24/03/ 2022**.

#### *Organisateur technique*

**Asa Pays de Dieppe, 121 Route de Bonne Nouvelle 76370 Neuville les Dieppe**

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1er des prescriptions générales édictées par la FFSA

#### ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

##### 1.1P. OFFICIELS

<u>Président du Collège des Commissaires Sportifs :</u>	<b>Me MAWDSLEY Françoise</b>	Licence n° 1303 1653
<u>Commissaires Sportifs :</u>	<b>M. LEVAVASSEUR Francis</b> <b>M. GUENET Michel</b>	Licence n° 1318 5849 Licence n° 0108 196276
<u>Directeur de Course :</u>	<b>M. VERGNORY Hubert</b>	Licence n°1317 7092
<u>Directeur de Course Adjoint ou Adjoint à la DC :</u>	<b>M. MATHIOT Edouard</b>	Licence n°1317 208309

<b><u>Commissaires Techniques (Responsable) :</u></b>	<b>M. BOUQUET Jean</b>	Licence n°1317 3387
	<b>M. AUBLE Jean-Louis</b>	Licence n° 1317 4592
<b><u>Chargé des relations avec les concurrents (CS) :</u></b>	<b>M. GRENIER Patrick</b>	Licence n° 0112 220147
<b><u>Responsable Commissaires :</u></b>	<b>M. PANIER Laurent</b>	Licence n° 1317 253359
<b><u>Chronométrateur :</u></b>	<b>M. DESFOUX Philippe</b>	Licence n°1305 2780
	<b>M. VOISIN Raphaël</b>	Licence n° 1318 211834

## **1.2P. HORAIRES**

Clôture des engagements : **Le Mardi 07 Juin 2022**  
Publication de la liste des engagés : **Le Jeudi 09 Juin 2022**

Vérifications **administratives facultatives** : **le Samedi 11 Juin 2022 de 15h00 à 18h15**  
Vérifications **administratives obligatoires** : **le Dimanche 12 Juin 2022 de 7h00 à 8h15.**  
Lieu : Rue du Régiment de Maisonneuve 76590 LONGUEVILLE SUR SCIE

Vérifications **techniques facultatives** : **le Samedi 11 Juin 2022 de 15h30 à 18h30**  
Vérifications **techniques obligatoires** : **le Dimanche 12 Juin 2022 de 7h15 à 8h30.**  
Lieu : Rue du Régiment de Maisonneuve 76590 LONGUEVILLE SUR SCIE

1° Réunion du Collège des Commissaires Sportifs : **le 12 Juin à 7h30**  
Lieu : Auto Ecole **PEIGNON**, 5 Rue Gauthier Giffard 76590 LONGUEVILLE SUR SCIE

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais à **8h30**

Essais non chronométrés : le 12 Juin de **8h30 à 10h30**  
Essais chronométrés : le 12 Juin de **10h30 à 12h00**

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course 15 mn après les essais « Chrono ».

### **Course :**

- ✦ 1<sup>ère</sup> manche : Dimanche 12 Juin 2022 à partir de **13h30**
- ✦ 2<sup>ème</sup> manche : Dimanche 12 Juin 2022 à l'issue de la première manche
- ✦ 3<sup>ème</sup> manche : Dimanche 12 Juin 2022 à l'issue de la deuxième manche

- **Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.**

Seule une reconnaissance pédestre est autorisée.

Affichage des résultats provisoires : le Dimanche 12 juin 2022 à l'issue de la dernière manche  
Lieu : **Auto Ecole PEIGNON, 5 Rue Gauthier Giffard 76590 LONGUEVILLE SUR SCIE**

Parc fermé final (obligatoire à l'issue de la compétition sous peine d'exclusion d'office) :  
Lieu : **Parc « concurrents » Rue du Général de Gaulle 76590 LONGUEVILLE SUR SCIE**

**Remise des prix :** Dimanche le 12 juin à l'issue du délai de réclamation sur le podium.

Lieu : Sous le chapiteau « ORGANISATION » qui se trouve près de la Mairie de LONGUEVILLE SUR SCIE

### **1.3P. VERIFICATIONS**

Voir Article 1.2p.

Les concurrents seront tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique.

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture des contrôles soit à **8h30**.

Pesage des voitures (facultatif)

### **1.5P. DISPOSITIONS PARTICULIERES**

**Il est strictement interdit de démarrer les moteurs des voitures de course avant 7h00 sous peine d'exclusion de l'épreuve**

## **ARTICLE 3P. CONCURENENTS ET PILOTES**

### **3.1P. ENGAGEMENTS**

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

**Asa Pays De Dieppe**

**302, rue du château 76730 Auppegard ou [asapaysdedieppe.poppy@orange.fr](mailto:asapaysdedieppe.poppy@orange.fr)**

La liste des engagements sera close dès que le nombre maximum de participants fixé à l'article 4.1p aura été atteint et au plus tard le mardi 7 Juin 2022 à minuit.

**Les frais de participation sont fixés à 190 € réduits à 95 € pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur.**

Les engagements devront **obligatoirement** être accompagnés des frais de participation.

**Les concurrents licenciés à l'ASA PAYS DE DIEPPE bénéficieront d'une réduction de 10 €, le montant des frais de participation sera pour eux de 85 €.**

Si quatre jours avant le début de la compétition, le nombre d'engagements enregistré est inférieur à **30**, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

Les concurrents déclarant forfait avant le début des vérifications seront intégralement remboursés. Les concurrents voulant contacter l'organisateur pendant la durée de l'épreuve peuvent appeler le :

**06.10.67.72.95**

**Les concurrents ayant pris le départ d'une manche d'essais ne pourront prétendre à un quelconque remboursement.**

### 3.2P. LICENCES

Voir règlementation des licences.

Si vous n'avez pas de licence FFSA, vous pourrez faire la demande d'un titre de participation (licence à la journée) lors des vérifications administratives. Pour l'obtenir, vous devrez vous acquitter de la **somme de 50 €**.  
**Pour toute demande de titre de participation, le demandeur devra obligatoirement présenter un certificat médical de non-contre indication à la pratique du sport automobile.**

## ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

### 4.1P. VOITURES ADMISES

Le nombre des voitures admises est fixé à 110 dont 30 peuvent être réservées aux Groupes : Loisir, VHC et Classic.

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4.1 du règlement standard des Slaloms (Voir tableau). Une même voiture pourra être conduite successivement par 2 pilotes.

### 4.2P. ECHAPPEMENT

Voir Règlement Standard des Slaloms.

## ARTICLE 5P. PUBLICITES

Voir règlement standard des Slaloms.

- Les Publicités obligatoires et optionnelles seront précisées par un communiqué de l'organisateur qui sera remis lors des vérifications.

## ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Les prescriptions des Règles Techniques et de Sécurité de la discipline, en application des articles R33118 à R331-45 du code du sport, devront être respectées dans toutes les compétitions.

### 6.1P. PARCOURS

Le 2ème Slalom en Côte du Pays Dieppois a le parcours suivant (Voir plan en annexe)

La course se déroulera en **3 manches** plus manche d'essais.

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7.3 du règlement standard des Slaloms.

Départ : Dans l'ordre décroissant, Double-Monte puis les autres concurrents jusqu'au n° 1.

Les départs seront donnés par des feux.

Longueur du parcours en mètres : **1 780 Mètres**.

### 6.5P. PARC CONCURRENTS

- Les parcs concurrents seront situés **Rue du Général de Gaulle 76590 LONGUEVILLE SUR SCIE** ainsi que dans l'enceinte de « **l'ancienne Laiterie** »
- Les parcs concurrents seront accessibles à partir de **12h00**, le Samedi 11 Juin 2022.

Les remorques devront être garées sur l'emplacement prévu dans l'enceinte de l'ancienne Laiterie Rue du Général de Gaulle 76590 Longueville Sur Scie (un Fléchage sera mis en place).

Il sera demandé aux concurrents :

- De ne pas mettre en marche les moteurs avant **7h00** le Dimanche 12 Juin 2022,
- De tenir à proximité immédiate de l'emplacement de chaque voiture de course un extincteur pour foyers A, B et C d'une capacité minimale de 5 kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans.
- De disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3m X 5m minimum) et résistante aux hydrocarbures.
- De prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc d'assistance.

#### **6.6P. PARC FERME FINAL**

Voir Article 1.2p.

#### **6.7P. TABLEAUX D'AFFICHAGE**

Les tableaux d'affichage seront placés :

- ✦ pendant les essais et la course, **Auto Ecole PEIGNON, 5 Rue Gauthier Giffard 76590 LONGUEVILLE SUR SCIE**
- ✦ pendant les vérifications, **Rue du Régiment de Maisonneuve 76590 LONGUEVILLE SUR SCIE**
- ✦ pendant le délai de réclamation après l'arrivée : **Auto Ecole PEIGNON, 5 Rue Gauthier Giffard 76590 LONGUEVILLE SUR SCIE.**

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

#### **6.8P. PERMANENCE**

Pendant la compétition, une permanence sera organisée.

Lieu : PC COURSE **Auto Ecole PEIGNON, 5 Rue Gauthier Giffard 76590 LONGUEVILLE SUR SCIE**

Téléphone Directeur de Course : 06.69.47.98.45

Centre de secours le plus proche : **Centre des Sapeurs Pompiers**

Lieu : **Longueville Sur Scie 76590**

### **ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE LA COMPETITION**

Conforme au règlement Standard des Slaloms

#### **7.1P. ESSAIS**

Essais de **8h30 à 10h30** et Essais Chrono de **10h30 à 12h00**

#### **7.2P. BRIEFING**

Un briefing écrit sera remis lors des vérifications administratives.

#### **7.3P. COURSE**

Il y aura 3 manches qui se dérouleront successivement à partir de **13h30** pour la 1<sup>ère</sup> manche. Les pilotes se présenteront dans l'ordre décroissant de leurs numéros.

**Ordre de départ : Les voitures des catégories VHC, Classic et Loisir partiront AVANT le slalom moderne.**

S'ils ne se présentent pas dans cet ordre, ils pourront être pénalisés de 5 secondes qui seront ajoutées au temps réalisé pour la manche considérée. La participation est obligatoire pour les 3 manches, sauf en cas de casse mécanique ou incident constaté par un commissaire technique.

**Les pilotes devront obligatoirement retirer leur casque au Point Stop pour rentrer dans le parc concurrent**

#### **7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES**

Tous moyens de chauffe des pneumatiques sont interdits, sous peine d'exclusion de la compétition.

### **ARTICLE 8P. PENALITES**

Conforme au Règlement Standard des Slaloms.

- |  |  |
|--|--|
| ■ Echauffement des pneumatiques :                    | - Exclusion de l'épreuve               |
| ■ Passage dans un ordre différent que celui prévu    | - 5 Secondes ajoutées à la manche      |
| ■ Quille renversée ou déplacée :                     | - 1 Secondes par quille                |
| ■ Quille d'arrivée renversée, déplacée ou dépassée : | -10 Seconde dans la manche             |
| ■ Porte manquée, erreur de parcours :                | - Exclusion de la manche               |
| ■ Non-participation à au moins une manche d'essais : | - Décision du collège des commissaires |

### **ARTICLE 9P. CLASSEMENTS**

Le classement sera établi sur la meilleure des manches.

Les classements provisoires seront affichés 15 mn après la fin de la manche

Lieu : **Auto Ecole PEIGNON, 5 Rue Gauthier Giffard 76590 LONGUEVILLE SUR SCIE**

Et seront établis de la façon suivante :

- ✦ 1 classement général (hors Loisir, VHC, et Classic),
- ✦ 1 classement général féminin,
- ✦ 1 classement pour chacun des groupes comme défini à l'article 4.1 du règlement standard,
- ✦ 1 classement pour chacune des classes énumérées à l'article 4.1 du règlement standard,
- ✦ 1 classement pour les voitures de la catégorie Loisir,
- ✦ 1 classement pour les voitures de la catégorie VHC et 1 pour la catégorie Classic.

Les classements, sous réserve d'éventuelles réclamations, deviendront définitifs 30 minutes après l'heure d'affichage des classements provisoires.

Une attribution de points aura lieu conformément au règlement de la Coupe de France des Slaloms hormis pour les « Loisirs ».

### **ARTICLE 10P. PRIX**

#### **10.3P. COUPES**

Une coupe sera remise aux 3 premiers du classement général ainsi qu'aux 3 premiers du classement « loisir » et aux 3 premiers du classement « VHC ». Toute personne classée se verra remettre une récompense. Les coupes et récompenses non retirées lors de la remise des prix seront acquises à l'organisateur.

#### **10.4P. PODIUM (FACULTATIF)**

Un podium sera prévu après l'arrivée avec la présentation des 3 premiers du classement général ainsi que les 3 premiers du classement « Loisir » et les 3 premiers du classement « VHC ».

#### **10.5P. REMISE DES PRIX ET COUPES**

La remise des coupes et des récompenses se tiendra à la fin de l'épreuve, après que le délai de réclamation soit écoulé. Celle-ci sera agrémentée d'une cérémonie.

#### **10.6P. TIRAGE AU SORT**

A la fin de la remise des prix, un tirage au sort sera organisé pour gagner un engagement au Slalom en Côte du Pays Dieppois 2022. Seuls les concurrents 2022 pourront y participer.



